

AVIS PUBLIC

PLAN RURAL DE POINTE-VERTE

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le village de Pointe-Verte à l'intention de modifier des principes de son plan rural et des dispositions de zonage en ajoutant un zonage sur mesure (PP-1) à une propriété localisée à la fois en zone mixte de type 1 (MX-1) et en zone de ressources de type 1 (RES-1). Les terrains concernés sont situés au 648 rue Principale et portent les numéros d'identification (NID) 20742391 et 20278503 (voir carte). Le but de cette modification est de permettre, sous conditions, l'ajout de l'usage de garage de mécanique d'équipements lourds (tracteurs) sur cette propriété.

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites à la modification proposée, aura lieu le 27 septembre 2021 à 19h00 à l'édifice municipal de Pointe-Verte, situé au 375, rue Principale.

Toutes objections ou commentaires écrits doivent être adressés au secrétaire municipal au 375, rue Principale, Pointe-Verte (N.-B.) E8J 2S8, doivent énoncer les raisons de s'opposer à l'arrêté et être reçus au plus tard le 23 septembre 2021 à 15 h. Quiconque désire défendre les objections écrites ou de s'y opposer aura le droit d'être entendu au temps et lieu fixés ci-dessus. Toutes personnes intéressées à consulter l'arrêté peuvent le faire en se présentant à la mairie, de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi à l'adresse ci-haut indiquée ou sur le site internet de la municipalité.

